

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS
A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Les Faits de la Semaine

Après une semaine de repos nos députés ont réintégré le Palais-Bourbon et, attendant toujours le budget du Sénat, ont examiné les questions qui touchent aux réformes électorales. Nous avons eu la discussion toujours intéressante mais toujours identique relative au scrutin de liste. M. Ruau et M. Allombert ont rompu des lances, et de fort belles lances, en faveur du scrutin de liste. M. Bérard qui représente à la Chambre le département de l'Ain, tout comme M. Allombert, a défendu le scrutin uninominal. M. Vazeille a déclaré les deux systèmes également injustifiés et a proposé la représentation proportionnelle. Enfin M. Leygues est venu mettre tous d'accord ces frères ennemis en prononçant au nom du gouvernement les paroles raisonnables que tout le monde attendait : « On ne modifie pas le mode de scrutin un mois avant le vote. » Là dessus on a octroyé au scrutin de liste une belle urne funéraire au lieu de l'urne à bulletin que réclamait M. Ruau et tous les députés sont allés se coucher en disant : « Je savais bien qu'il en serait ainsi. »

Le lendemain matin ils n'auraient pu répéter la même parole relativement à l'événement qui les attendait et qui devait les surprendre. M. Pourquery de Boisserin présentait une petite motion d'une ligne qui n'attirait point l'attention car on la croyait vouée à un échec certain : « Les députés sont élus pour six ans ; la Chambre se renouvelle intégralement ! »

Vous imaginez facilement la discussion qui s'est élevée. Protestations indignées des uns criant : Nous n'avons pas le droit de nous faire un pareil cadeau, à quoi M. Rouvier a répondu tranquillement : « Sommes-nous donc si sûr d'être réélus. » Il faut remarquer en effet, que pour les députés non réélus cette mesure sera désastreuse car elle retardera de deux ans leurs chances de rentrer au Palais-Bourbon et c'est peut-être à cette préoccupation qu'il faut attribuer l'étrange confusion des bulletins de vote ; la droite, la gauche et le centre se sont confondus et les 298 députés favorables à la proposition appartenant à toutes les fractions de la Chambre, de même que les 237 qui l'on repoussée.

Un sénateur, craignant que le général André ne perde l'habitude d'être interpellé, s'est dévoué pour « entraîner » le ministre de la guerre à ce sport si parlementaire. Les commissions de classement ont servi d'enjeu ; le général André défend le nouveau système, le sénateur réclamait le rétablissement de l'ancien mais il lui fallait pour se risquer à ce jeu une forte dose de dévouement car le résultat du débat n'était pas douteux et le chiffre des 179 voix (contre 72) qui donnaient raison au ministre était facile à prévoir.

Le Sénat est dès maintenant plongé dans l'examen attentif et rapide du budget. C'est le grand coup de collier annuel. Les séances s'allongent et se multiplient, compliquées par les réunions de la commission des finances ; il faut que tout soit fini pour le jour de

Pâques et les membres des deux assemblées tiennent à s'offrir un bel œuf de Pâques... la clé des champs.

Les boers tiennent à conserver jusqu'au bout le beau rôle et ils ont accompli une action réellement grande et belle en relâchant Lord Methuen qui n'aurait certainement pas usé des mêmes procédés. Le gouvernement britannique reste intraitable mais l'opinion anglaise, qui se traduit par de nombreuses questions à la Chambre des Communes, commence enfin par s'émouvoir. C'est avec un certain soulagement que l'on avait enregistré la nouvelle du départ pour Captown de lord Wolseley avec mission officielle de préparer une solution pacifique du conflit qui ensanglante l'Afrique du Sud. Lord Brodrick a démenti cette nouvelle sur un ton tranchant qui a produit une pénible impression.

L'aveuglement reste le même dans les cercles diplomatiques et militaires anglais, et, l'opinion de lord Roberts donnée par une lettre de son secrétaire en fait foi. Voici cette lettre :

« Cher Monsieur. Le maréchal lord Roberts me charge de vous accuser réception de votre lettre du 13 courant, et de vous dire qu'il n'y a aucune raison de s'inquiéter de la situation actuelle dans l'Afrique du Sud. Rien ne doit faire supposer que la guerre puisse être prolongée par les derniers événements. »

Puisse être prolongée... ? Il a raison le noble lord, encore quelques affaires comme la défaite de lord Methuen et tout sera fini. Il ne restera plus d'Anglais au Cap et peut-être plus de mules et tout le monde connaît le rôle important joué par les mules dans la guerre du Transvaal.

— Voici les Espagnols en peine de former un ministère à cause de la question des congrégations. Parfaitement, la catholique Espagne régleme les couvents tout comme la république française. Nos voisins ont fini enfin par comprendre tout le mal que leur causait la domination du monde noir et ils cherchent à s'en affranchir. Souhaitons leur de réussir. Mais que disent de cela nos bons conventistes qui craignent que la France ne soit mise au banc des nations catholiques. Ils se trompaient d'une lettre ; c'est au banc d'honneur qu'elle est placée.

F. L.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 20 mars 1902

M. Deschanel, dès l'ouverture de la séance, annonce la mort et fait l'éloge funèbre de M. Loyer, député du Nord ; il fait part également de la démission de M. Louis Blanc, élu sénateur.

M. Chauvin dépose une proposition tendant à modifier la loi de 1891 sur les courses de chevaux de façon à supprimer totalement les bookmakers et à ne laisser subsister que le pari mutuel.

L'urgence est prononcée. M. Charles Bernard soutient la proposition qui est renvoyée à la commission de la législation fiscale.

La Chambre passe à la discussion de l'interpellation de M. Denis, sur les inconvénients

du décret du 28 juillet 1888, en ce qui concerne la tuberculose bovine.

Il trouve que les réglementations sont excessives, dans tous les cas il demande que les propriétaires des animaux abattus parce qu'atteints de la tuberculose qui n'est pas très dangereuse, dit-il, soient indemnisés.

Après quelques mots de M. Dupuy ministre de l'agriculture, l'ordre du jour pur et simple est adopté.

La Chambre reprend la discussion des lois électorales. Il s'agit de l'affichage ; le projet porte que les maires des communes doivent réserver un emplacement pour l'affichage, emplacement égal pour tous les candidats.

Cet article est adopté.

Un amendement de M. Gauthier de Clagny tendant à punir d'une amende de 50 à 500 fr. les maires qui se refuseraient de désigner à un candidat les emplacements ou cadres auxquels ce dernier a droit, est voté.

La pose des cadres pour affichage sera à la charge de l'Etat.

Mais à la suite de plusieurs propositions, la confusion devient telle que l'ensemble de l'article du projet sur l'affichage qui avait été voté, est remis aux voix et cette fois est repoussé.

L'incohérence est telle que l'on décide de renvoyer à nouveau à la commission ce projet de loi sur l'affichage électoral.

Et la séance est levée.

Séance du 21 mars 1902

La Chambre vote divers projets locaux parmi lesquels le projet tendant à distraire des communes de Cornac et de Gagnac le hameau de Staal pour l'ériger en commune distincte.

M. Cliché dépose une proposition réclamant l'amnistie des condamnés de la Haute-Cour.

L'urgence pour cette proposition est repoussée. MM. Viviani et Coutant déposent alors une motion d'amnistie en faveur des ouvriers condamnés pour faits de grèves et des journalistes.

M. Leygues au nom du gouvernement s'oppose à l'urgence de cette motion : l'urgence est cependant déclarée par 215 voix contre 131, et la discussion immédiate est ordonnée.

La première partie de la motion de M. Viviani, visant les faits de grèves est adoptée ; mais la deuxième partie visant l'amnistie des condamnés par application des lois scélérates est repoussée.

Une motion de M. Lasies demandant l'amnistie pour les condamnés militaires est adoptée.

M. Gauthier de Clagny demande l'amnistie pour les condamnés de la Haute-Cour.

De violents incidents se produisent. Par 293 voix contre 163 cette motion est repoussée.

Mais l'ensemble de la loi sur l'amnistie est repoussée par 243 voix contre 224.

Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 20 mars 1902

Le Sénat continue la discussion générale du budget de 1902.

M. de Lamarzelle a la parole ; il trouve que le budget est lamentable, il réclame des économies.

La discussion générale est aussitôt close après ce discours, et le Sénat passe au vote des chapitres.

Le budget des chemins de fer de l'Etat est voté.

Sur le budget des affaires étrangères M. Gotteron demande quelques explications au ministre sur les incidents qui ont engagé notre action diplomatique en Italie, en Turquie et au Maroc et en Extrême-Orient. M. Gotteron demande ce qu'il y aurait de vrai dans les affirmations d'un journal anglais, au sujet d'offres que le gouvernement allemand aurait faites au gouvernement français en vue d'une entente commune en Orient.

M. Delcassé affirme qu'aucune offre n'a été faite, qu'aucune entente n'a eu lieu.

M. Halgan demande ce que le gouvernement compte faire pour les Boers.

M. le Provost-Delaunay demande qu'on intervienne en faveur des Français prisonniers des Anglais.

M. Delcassé répond que des démarches sont faites pour nos nationaux prisonniers mais non pour ceux pris les armes à la main.

La discussion générale est close et le passage

aux chapitres est ordonné ; le budget des affaires étrangères est voté ; ainsi que les budgets des travaux publics, des postes et de la caisse d'épargne.

Et la séance est levée.

Séance du 21 mars 1902

Le Sénat s'occupe du budget de la Marine. L'amiral de Cuverville dit comment à son avis la marine devrait être organisée.

La discussion générale est vite close, et le budget de la marine est adopté.

Les budgets de l'intérieur, des finances, sont également votés sans presque de discussion. Sur le budget des finances. M. Ournac présente quelques observations concernant les tabacs.

Et la séance est levée.

Au Transvaal

Interview de M. Krüger

Interviewé à Utrecht par un envoyé spécial du *Matin*, le président Krüger a déclaré que son opinion et ses espérances n'ont pas changé ; il a toujours confiance. Les Boers continueront la lutte pour leur indépendance, sans imiter les injustices dont ils sont victimes. L'annexion des Républiques est nulle. Il est faux que la paix soit rétablie dans certains districts. Les Boers n'accepteront pas la paix au prix de leur indépendance.

Les fins de non-recevoir de la cour d'arbitrage de La Haye et des gouvernements auxquels ils se sont adressés n'ont pas découragé les Boers. M. Krüger, personnellement est convaincu que l'Angleterre elle-même devra finalement accepter l'offre des Boers d'arbitrage de paix et d'amitié. Une paix honorable est encore possible. L'indépendance est compatible avec la paix. Son refus amènerait la continuation indéfinie de la guerre. Les événements actuels le prouvent. M. Krüger espère ardemment que le peuple Anglais sortira enfin de l'aveuglement où le tiennent ses gouvernants. La paix sera alors faite.

INFORMATIONS

La lettre de M. Loubet au Czar

Le marquis de Montebello ambassadeur de France, a été reçu mardi par le Czar, à qui il a remis la lettre autographe de M. Loubet, touchant le prochain voyage du Président de la République en Russie.

Le Czar a exprimé en termes très aimables à l'ambassadeur toute la satisfaction qu'il éprouvera de revoir le Président de la République.

L'accord Franco-Russe en Extrême-Orient

Les représentants diplomatiques de la France et de la Russie ont donné communication de la déclaration suivante aux ministres des affaires étrangères des puissances signataires du protocole de Pékin du 7 septembre 1901 :

« Les gouvernements alliés de la France et de la Russie ayant reçu communication de la convention anglo-japonaise du 30 janvier 1902, conclue dans le but d'assurer le *status quo* et la paix générale en extrême-Orient, et de maintenir l'indépendance de la Chine et de la Corée, qui doivent rester ouvertes au commerce et à l'industrie de toutes les nations, ont été pleinement satisfaits d'y trouver l'affirmation des principes essentiels qu'ils ont eux mêmes à plusieurs reprises déclaré constituer et qui demeurent la base de leur politique.

» Les deux gouvernements estiment que le respect de ces principes est en même temps une garantie pour leurs intérêts spéciaux en

Extrême-Orient. Toutefois obligés d'envisager eux aussi le cas où soit l'action agressive de tierces puissances, soit de nouveaux troubles en Chine mettant en question l'intégrité et le libre développement de cette puissance deviendraient une menace pour leurs propres intérêts, les deux gouvernements alliés se réservent d'aviser éventuellement aux moyens d'en assurer la sauvegarde.

Le mandat de six ans

Le groupe sénatorial de la gauche démocratique, réuni sous la présidence de M. Bonnefoy-Sibour, vice-président, a décidé de soutenir devant le Sénat le projet voté par la Chambre et tendant à la prolongation à six ans du mandat des députés. Mais il s'est également prononcé pour le renouvellement partiel de la Chambre par moitié.

La réforme de l'Enseignement

Le ministre de l'instruction publique a réuni au ministère les inspecteurs généraux de l'Université avant leur départ pour leur tournée annuelle d'inspection des lycées et collèges. M. Leygues voulait avant leur départ donner aux inspecteurs généraux des instructions détaillées sur la réforme de l'enseignement secondaire et sur la façon dont ils devraient l'expliquer.

« Votre tournée, a dit M. Leygues au cours de l'allocation qu'il a prononcée, doit avoir pour but principal de bien expliquer et de faire comprendre aux chefs d'établissements secondaires, aux proviseurs, aux maires des villes et aux familles l'esprit et le résultat des réformes que j'ai fait adopter par le Parlement. Cette réforme est capitale au point de vue de l'avenir ; elle ne doit pas échouer et, pour arriver à sa réalisation la plus rapide, il est nécessaire d'y rallier d'esprit et de cœur ceux pour lesquels elle a été faite, c'est-à-dire notre jeunesse et le corps enseignant. »

CHRONIQUE LOCALE

LA SITUATION ÉLECTORALE

Jamais calme plus plat ne précéda, chez nous, une élection législative, pourtant prochaine. C'est que, en dépit des efforts de certains pour diviser les forces républicaines, notre parti reste uni et comprend que l'intérêt supérieur de notre cause exige qu'on taise les sentiments personnels, pour envisager uniquement l'intérêt général.

De là ce courant indiscutable qui se dessine, partout, chez nos amis, en faveur de M. Rey. Nous n'en voulons pour preuve que toutes ces décisions prises spontanément et successivement par les maires ou comités républicains des divers cantons. Aujourd'hui encore on trouvera plus loin la décision prise par les républicains de Limogne, de St-Géry et de Cazals.

Nous sommes heureux de constater ce courant qui présage pour le candidat des républicains un succès final éclatant.

Un appel... claironnant !

M Pagès-Lechesne est grandiloquent. Il vient de nous donner, dans un appel aux électeurs, un nouvel échantillon de sa prose emphatique et boursoufflée.

Lorsque M. Pagès-Lechesne demande à son domestique son bougeoir pour aller se coucher, il ne lui dit certainement pas :

« Jean, donnez-moi mon bougeoir » ; mais il crie à la cantonnade :

« Hola ! quelqu'un, qu'on m'apporte un flambeau ! »

C'est beaucoup mieux !

Lorsque M. Pagès-Lechesne veut dire au peuple que sa candidature est radicale, il ne lui dit pas : « Je suis républicain radical, partisan de l'impôt sur le revenu, du service de deux ans, etc. »

C'est trop simple et trop clair.

Il dit : « On — qui on ?... — m'a prié de prendre en main le drapeau, ce drapeau qu'il s'agit de planter là-haut sur les sommets de la République démocratique, dût-on y monter d'assaut. »

C'est moins clair mais plus terrible. Il n'y a jamais d'ailleurs rien de plus terrifiant que d'entendre parler obus, assaut, mitraille, par ceux qui n'ont jamais vu le feu. J'ai un mien cousin qui s'est fait réformer et qui vous donne la chair de poule lorsqu'il entame ce chapitre !

Il est vrai que M. Pagès-Lechesne parle un peu plus loin de l'armée démocratique, c'est là qu'il a servi.

Et puis son temps, sa vie, sa jeunesse, tout, il donne tout, et il ne plaindra pour venir à ses concitoyens ni son temps ni sa peine (Je t'crois, à 25 fr. par jour !...)

« Maintenant si on veut ternir son drapeau, il a derrière lui bien mieux que des paroles : il a derrière lui des actes. »

Les paroles, je les vois bien ; et malgré sa jeunesse — toujours cette jeunesse ! — M. Pagès-Lechesne en a déjà une belle collection ; mais des actes... ??? Ce sont peut-être les articles de Montjoie dans le *Clairon* et la *Petite Dépêche*.

« Je m'honore d'être donc, dès aujourd'hui — vous trouverez, peut-être, comme moi, que c'est un peu récent — le candidat indépendant — parce que le Comité lui a rendu son indépendance, — de la République de la marche en avant — avez-vous connu des partisans de la marche en arrière ? — celui qu'aucune chaîne n'enchaînera jamais, si ce n'est l'amour passionné du peuple. » — Et en avant la musique !...

Si Monsieur Pagès-Lechesne parle ainsi pour rien, que serait-ce, mon Dieu, si jamais nous le payons 25 fr. par jour. J'en frémis... Mânes de Mirabeau, de Danton, de Berreyer, de Gambetta, réjouissez-vous. Pagès-Lechesne est né. *Fit orator.*

Conseil municipal

Séance du 20 mars 1902

Le conseil municipal s'est réuni jeudi soir à 8 heures 1/2 sous la présidence de M. Mazières 1^{er} adjoint.

Etaient présents : MM. Mazières, Combarieu, Roux, Fournié, Cloup, Combelles, Tassart, Périé, Cagnac, Cayla, Rouff, Vincens, Vinel, Besse, d'Armagnac, Ausset.

Excusé : M. Ségué. M. Combarieu est désigné comme secrétaire, M. Brassaud, secrétaire adjoint donne lecture des procès-verbaux des séances du 20 décembre 1901, du 4 janvier, du 9 janvier et du 4 février.

Ces procès-verbaux sont adoptés sans observations.

Le conseil procède à la nomination des commissions :

Commission des finances

Sont élus : MM. Mazières, Tassart, Fournié, Combarieu, Périé, Cloup, Delpech.

Incident

Pendant le dépouillement du vote, M. Cayla proteste contre la façon de certains conseillers qui au lieu de mettre sur un bulletin les 7 noms des membres devant composer la commission, se contentent de mettre simplement, les mêmes, c'est-à-dire, ceux qui faisaient partie de la commission précédente.

M. Cayla demande que les noms des membres que l'on veut élire soient inscrits sur le bulletin.

M. Mazières répond à M. Cayla que cela n'a aucune importance, du moment que chacun connaît les 7 membres de la commission dernière. M. Cayla proteste encore. — Pour ma part, dit-il, j'ai déposé un bulletin blanc : (on rit).

Commission des travaux publics

Sont élus : MM. Parazines, Besse, Rouff, Cagnac, Vincens, Combelles, Roux.

Suite de l'incident

Durant ce vote nos édiles ont voulu rire un brin.

Tous, selon le désir de M. Cayla — qui a voté blanc — ont écrit les noms des 7 membres de la commission, et par plaisanterie, quelques-uns ont inscrit au-dessous le nom de M. Cayla :

Mais les commissions ne sont composées que de 7 membres : et M. Cayla était nommé 8^e. Nos édiles s'amusaient !...

Commission de l'enseignement

Sont élus : MM. Mazières, Combarieu, Fournié, Cloup, Parazines.

Le conseil approuve le chiffre de 536,25 montant des dépenses imprévues ordonnées par le maire depuis le 5 novembre 1901.

Autorisation est donnée à M. le maire de défendre :

1^o à l'action intentée par M. Fournier architecte, contre la ville et les entrepreneurs du lycée Gambetta ; 2^o à l'action Rumeau contre Peyralade ; 3^o à l'action Richard de Labéraudie.

Le conseil émet un avis défavorable à la demande de création de 2 nouvelles foires formée par la commune de Francoulés.

Renvoyé à la commission des travaux publics un remaniement du réseau des chemins vicinaux.

Renvoyée à la commission des finances une demande de subvention formé par le comité du monument à la mémoire du général Barrois.

Renvoyée à la commission des travaux publics une demande de M. Vidal, directeur de l'école de la rue du lycée, pour travaux d'aménagements dans la dite école.

Renvoyée à la commission des travaux publics une demande d'achat de mobilier scolaire formée par l'instituteur de Bégous.

Le conseil autorise le paiement d'une somme de 20 fr. 75 à M. Fournié, notaire, pour paiement de frais d'un acte notarié.

Renvoyée à la commission de l'enseignement

une demande d'une 1/2 bourse aulycée formée par M. Creyssensac gendarme, en faveur de son fils.

Renvoyée à la commission des finances une demande concernant le transfèrement à l'asile de Leyme de l'aliéné Floiras.

Renvoyée à la commission de l'enseignement une demande en dégrèvement des frais de pension au collège de filles formée par M. Counord, en faveur de sa fille élève de ce collège, d'où elle a été absente pendant 1 mois pour cause de maladie.

Le conseil vote des remerciements à M. Suisse, qui a fait don au musée de Cahors de 50 tableaux signés des meilleurs peintres.

M. Périé demande que la porte nord de la mairie, — porte qui fait communiquer la rue de la mairie et la rue des Elus, ne soit pas fermée durant la journée.

M. Mazières promet qu'il sera fait droit à cette demande.

Une subvention supplémentaire pour travaux à effectuer au musée de la ville, est accordée.

Le conseil émet un avis favorable aux demandes comme soutiens de famille des nommés :

Destreil, Baffalit, Marcouly, Pélissié, Despeyroux, Besse, Faugères, Alazard.

Le conseil approuve une dépense de 349,78 pour travaux de réparations exécutés à l'école maternelle de la rue du lycée.

Une demande de subvention en faveur de l'Union artistique et littéraire est renvoyée à la commission des finances.

Les baux consentis par la ville et ceux au profit de la ville sont approuvés.

Le conseil approuve la décision relative au paiement dans les proportions prévues par les règlements de la pension à l'asile de Leyme de la nommée Maury.

M. Mazières, fait connaître que les travaux de continuation de la rue Rousseau ont été déclarés d'utilité publique et qu'ils seront entrepris vers le mois de juillet, lorsque sera publié l'arrêté de cessibilité.

M. Tassart, au nom de la commission des finances propose comme règlement final de payer à M. Magne la somme de 10.139,40 montant des intérêts dus par la ville pour l'achat de l'immeuble des Petits-Carmes. — Approuvé.

M. Périé, au nom de la commission des finances présente 2 états de côtes irrécouvrables fournies par le receveur municipal ; ces états s'élevaient l'un à la somme de 15.112 fr. 74, le 2^e à la somme de 2.623 fr.

Ces sommes figurent toujours en recettes au budget de la ville ; M. Périé propose de les en distraire, toutefois en réservant les droits de la ville pour une durée de 30 ans, au cas où ces sommes pourraient être recouvrées.

M. Combarieu, au nom de la commission des finances propose le rejet faute de ressources d'une demande de souscription en faveur d'un monument à élever à la mémoire de Martin Bidaure victime du Deux Décembre.

Le même rapporteur, propose de donner un avis favorable à la demande de la fabrique de St-Urcisse, relative à la création d'un poste de vicairie à cette église.

Le conseil émet un avis favorable à la condition toutefois que la ville n'ait rien à payer pour le traitement de ce vicairie.

M. Cagnac, au nom de la commission des travaux publics, propose de faire droit à une demande des habitants de Larroque-des-Arcs, tendant à la construction d'un puits dans la limite de la commune de Cahors. La dépense occasionnée par cette construction sera de 400 fr. — Approuvé.

Le même rapporteur, propose de ne pas donner suite à une demande en indemnité formée contre la ville par un sieur Richard de Labéraudie qui se plaint de dégâts occasionnés dans sa propriété par les eaux provenant d'un fossé d'un chemin vicinal. — Approuvé.

M. Rouff, au nom de la commission des travaux publics demande au conseil de voter une somme de 1.200 fr. pour installation de buses entre la rue des Capucins et l'aqueduc romain. — Adopté.

Sur la proposition de M. Combelles, le maire est autorisé à traiter avec les entrepreneurs pour les travaux municipaux au mieux des intérêts de la ville.

M. Combelles, au nom de la commission des travaux publics propose d'affecter la somme de 3.800 fr. provenant de la vente de terrains en bordure du quai Cavaignac, à la construction d'un mur de soutènement de 24 mètres sur le dit quai.

Après discussion le conseil approuve.

M. Cayla, au nom des membres de la commission de l'avenue de la place Thiers à la gare, donne lecture de la motion suivante :

Au nom des membres de la commission de l'avenue de la place Thiers à la gare, désigné par les électeurs du canton Nord, j'ai l'honneur de déposer la proposition suivante : Vu le devis et enquête ainsi que les souscriptions et offres relatifs à l'avenue de la place Thiers à la gare, le Conseil municipal vote en principe les ressources nécessaires à son établissement et décide que les fonds qui resteront disponibles après les travaux de la rue Rousseau et l'installation de la bibliothèque municipale seront affectés à l'avenue de la place Thiers à la gare, sous réserves du classement de cette avenue dans la grande voirie.

M. Mazières dit qu'effectivement, il est dans l'intention du conseil de faire droit à la demande des habitants de Labarre.

Toutefois les travaux pour l'ouverture de l'avenue de la place Thiers ne pourront commencer qu'après les travaux de la rue Rousseau, l'installation de la bibliothèque et le paiement des entrepreneurs du lycée Gambetta.

A l'unanimité le conseil approuve cette motion.

Et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures 1/2.

Conférence

Nous publierons mardi l'analyse de la dernière et très intéressante conférence de M. Roustan.

Manufactures de l'Etat

M. Broussard, commis de culture de 8^e classe à la direction de Béthune, est nommé en la même qualité à la direction de Cahors.

MM. Vigné, Corrieu et Guitteny, sous-officiers présentés par la commission supérieure de classement en exécution de la loi du 28 mars 1889, sont nommés commis de culture de 8^e classe à la direction de Cahors.

Les enfants du Lot

Le 30 mars aura lieu à Paris, à la salle Vantier (8 avenue de Clichy) une matinée concert-bal.

Les compatriotes sont invités d'y assister. Prix d'entrée 1 fr. par personne. On trouvera des cartes à l'entrée.

P. S. — Le concert commencera à 1 h. 1/2.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 20 ET 23 MARS

Marche Viennoise (Allegro)	Zichrev.
Le Dieu et la Bayadère (Ouv.)	Auber.
A. Passe-Pied	Gillet.
B. Flirtatio (Intermezzo)	Steck.
Rigoletto (Fantaisie)	Verdi.
Les Echos des Concerts (Quadril.)	X...

De 3 à 4 heures. Allées Fénélon

Arrondissement de Cahors

LIMOGNE. — Le Comité républicain et l'élection législative. — Le Comité républicain du canton de Limogne s'est réuni le 21 mars, sous la présidence de M. Couderc, conseiller d'arrondissement.

Cette réunion, à laquelle étaient représentées les diverses communes du canton, avait pour objet d'arrêter la ligne de conduite à suivre en vue des prochaines élections et, pour le cas où on déciderait la réunion d'un congrès à Cahors, de désigner les délégués du canton qui devraient y prendre part.

Après l'exposé, par le président, du but de la réunion et l'échange d'observations, entre plusieurs membres, sur les avantages et les inconvénients qui pourraient résulter de l'adoption de candidatures multiples ou d'une candidature unique, il a été unanimement reconnu qu'étant donné la situation électorale de l'arrondissement, l'intérêt du parti républicain commandait de ne pas se diviser sur plusieurs candidatures, mais qu'il convenait au contraire de grouper tous les républicains autour d'un candidat unique qui, par son passé, ses nombreux services rendus à la démocratie et son autorité incontestable puisse opposer victorieusement toutes ces forces réunies au bloc réactionnaire.

Que ce candidat ne devrait être que M. Rey, député sortant, dont le labeur incessant a été consacré à la recherche de toutes les mesures propres à améliorer le sort des travailleurs et spécialement à alléger les charges trop lourdes qui pèsent sur les habitants des campagnes.

La résolution suivante mise aux voix a été adoptée :

« Le comité républicain du canton de Limogne sera représenté au congrès d'arrondissement par une délégation composée de douze membres, un par commune, non compris les membres du bureau délégués de droit.

» Les délégués auront pour mission :
 » 1^o de combattre toute proposition de candidatures multiples qui, dans les circonstances présentes, ne pourraient que tourner au profit de la réaction ;

» 2^o de défendre la candidature unique de M. Rey, député sortant, qui en 1898 fut le candidat et l'élu de la concentration républicaine et qui, resté fidèle à son mandat, peut encore aujourd'hui, mieux que tout autre, réunir autour du drapeau les diverses fractions du parti républicain et assurer la victoire. »

St-GÉRY. — Les soussignés, maires républicains du canton de St-Géry, adjoints, conseillers municipaux, membres du comité cantonal, réunis le 20 mars 1902 à l'occa-

sion du Conseil de révision ont voté l'ordre du jour suivant :

« Considérant que M. Rey, député, a toujours été le défenseur ardent et éclairé des intérêts matériels de notre pays et que grâce à son concours le département du Lot a vu ses impôts considérablement diminués ;

« Considérant qu'aux élections sénatoriales, à deux reprises, non seulement il a donné l'exemple de la discipline qui est la force de notre parti, mais qu'il a fait en outre et surtout, preuve d'une abnégation dont les républicains doivent lui tenir compte ;

« Considérant que M. Rey élu en 1898 un avec programme de concentration républicaine a loyalement rempli son mandat ;

« Considérant qu'en présence des candidatures nombreuses qui semblent devoir se produire dans l'arrondissement de Cahors, il est nécessaire plus que jamais d'affirmer l'union qui s'est faite sur le nom de M. Rey et qui nous assurera une nouvelle victoire républicaine ;

« Disent qu'il y a lieu de lui maintenir leur confiance ;

« Ils acclament de nouveau sa candidature aux élections législatives et s'engagent à la soutenir énergiquement ;

« Ils chargent M. Cayla, conseiller d'arrondissement du canton de transmettre le présent ordre du jour à M. Ernest Talou, notre sympathique conseiller général que ses occupations ont empêché de se trouver au milieu de nous, et de le transmettre à M. Rey, notre candidat. »

Cayla, maire de St-Géry, conseiller d'arrondissement.

Cambornac, maire de Vers et président du Comité cantonal.

Crocq, maire de Bouziès.

Parra, maire de Orégols.

Delmas, maire de St-Cirq.

Arnaudet, maire de Bergantay.

Jouclas, maire de Cours.

Jouclas, adjoint au maire d'Esclauzels.

Marcenac, conseiller municipal de St-Géry.

Dajeau, id. id.

Labro, id. id.

Garrigues, ex-adjoint de St-Cirq.

Conquet, secrétaire du Comité cantonal à Tour-de-Faure.

CAZALS. — Nous recevons les communications suivantes :

Ligue républicaine. — Les Maires, formant le comité exécutif de la ligue républicaine, réunis à Cazals le 19 mars 1902, adressent à Monsieur le Docteur Rey, député sortant de l'arrondissement de Cahors, l'expression de leur profonde sympathie et de leur inébranlable confiance.

Ils le remercient des efforts persévérants par lesquels il n'a cessé de poursuivre l'œuvre, républicaine entre toutes, de la justice sociale, en s'appliquant sans relâche à une plus équitable répartition des charges publiques et au soulagement des faibles et des déshérités.

Enfin, ils proclament, au nom des républicains du canton de Cazals, que M. Rey a bien mérité du département du Lot et de la République et qu'il doit être le candidat républicain unique de la circonscription.

Ont signé :

MM. Calmeilles, maire de Cazals ;

Course, maire de Arques ;

Annès, maire de Pomarède ;

Avezou, maire de Goujounac ;

Soulié, maire de Gindou ;

Ladurantie, conseiller délégué de Frayssinet-le-Gélat ;

Filhol, maire de Cassagnes ;

Florenty, maire de Sait-Caprais ;

E. Cangardel, conseiller général, maire de Marminiac.

Ordre du jour. — Les maires des communes du canton de Cazals, sauf Montcléra, réunis à la Mairie le 19 mars courant, à l'occasion du conseil de révision, ont voté l'ordre du jour suivant :

« Les maires soussignés,

« Vu les multiples candidatures aux élections législatives de 1902.

« Considérant que dans l'arrondissement de Cahors la concentration doit se faire sur un seul candidat ;

« Considérant que M. Rey, député sortant, a toujours cherché à améliorer la situation des malheureux et qu'il a obtenu une importante réduction d'impôts pour les contribuables ;

« Considérant qu'on doit lui tenir compte de l'abnégation dont il a fait preuve aux deux dernières élections sénatoriales ;

« Considérant qu'il a rempli fidèlement son mandat et qu'il est incapable de toute compromission politique,

« Lui adressent leurs remerciements et lui maintiennent leur confiance.

« Ils acclament la candidature exclusive de M. Rey aux élections législatives et s'engagent à la soutenir énergiquement. »

Ont signé :

MM. Cangardel, conseiller général et maire de Marminiac ;

Calmeilles, maire de Cazals ;

Filhol, maire de Cassagnes ;

Ladurantie, délégué du maire de Frayssinet-le-Gélat ;

Avezou, maire de Goujounac ;

Annès, maire de Pomarède ;

Florenty, maire de Sait-Caprais ;

Soulié, maire de Gindou ;

Course, maire de Arques.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Tué par un train. — Jeudi matin 21 mars, un Espagnol nommé José Livansi Genié, 52 ans, a été tamponné sur la voie de Figeac à Brive à 2 k 1/2 de Figeac. Cet individu, qui ne paraissait pas jouir de ses facultés mentales, a été tué sur le coup.

BAGNAC. — Municipalité. — Mardi, le nouveau Conseil, réuni pour nommer la municipalité, a élu maire M. Rozières et adjoint M. Laborie.

STAAL. — Erection en commune. — Dans sa séance de vendredi, la Chambre des députés a voté un projet tendant à distraire des communes de Cornac et de Gagnac (Lot), le hameau de Staal pour l'ériger en commune distincte.

Arrondissement de Gourdon

LA SITUATION POLITIQUE

Dans un article précédent, nous avons démontré que Martel s'était ressaisi et que M. Lachèze avait enfin laissé voir la mesure de sa droiture politique en servant la réaction dont il est l'esclave depuis 1898

Voyons, si dans d'autres cantons, les républicains n'ont pas éprouvé aussi le besoin de faire taire des préférences personnelles et s'ils ne se sont pas unis pour tenir tête au cléricalisme ?

A GRAMAT, les élections de 1898 donnèrent au deuxième tour les résultats suivants :

M. Cocula, 1037 voix ;

M. Lachèze, 1620 voix ;

soit pour ce canton, une majorité de 583 voix en faveur du député actuel.

Qu'est devenue cette majorité en 1901 : notre ami, M. Bergounioux, prend la tête du parti radical de Gramat, il est élu conseiller d'arrondissement à une très bonne majorité, malgré les efforts désespérés de toute la coalition rétrograde. Plus de 700 électeurs de ce canton ont abandonné l'association Magne-Lachèze et Cie dans l'espace de trois années pour sauver la vraie République ;

Le canton de VAYRAC n'a-t-il pas lui aussi donné l'exemple d'une discipline républicaine admirable, aux élections du Conseil général, où M. Malvy fils, presque inconnu jusqu'alors a obtenu une majorité supérieure même à celles qu'y avait eues le regretté M. de Verninac ? A peu près tous les centres républicains ont sensiblement progressé, les électeurs ont voulu prouver qu'ils ne se laissaient pas abattre et ils ont conjuré le danger.

Les élections sénatoriales, n'ont-elles pas démontré, elles aussi, que le choc violent ressenti par la perte cruelle du chef vénéré avait rendu invulnérable le bataillon républicain ! Ni les assauts répétés, ni les trames ourdies par l'ennemi éternel, ni les alliances des partis dissidents unies aux défenseurs du trône et de l'autel, n'ont pu détourner un seul instant la démocratie de sa voie !

Un besoin impérieux de plus de justice, d'égalité, de liberté et de fraternité, n'a cessé de se faire sentir ! dans les consultations des divers genres de suffrages, la discipline républicaine a déjoué les projets de défaite que la réaction escomptait depuis le fatal événement.

L'ennemi a-t-il désarmé pour cela ? Non. Quels bruits étranges et faux en tous points, certaines feuilles n'ont-elles pas répandu ! Certains journalistes n'usent-ils pas de tous les mensonges, de tous les subterfuges pour jeter le désarroi dans notre camp ? Ne sèment-ils pas l'opprobre, la calomnie, par tout ? Ne glorifient-ils pas M. Lachèze de ses votes hostiles à la République ? Tous les clans cléricals ne le soutiennent-ils pas de toutes les manières possibles ?

Ces alliances disparates de tous les régimes déçus avec les renégats et les faux républicains ne prouvent-elles pas que l'ennemi ne cesse de veiller et de s'agiter dans l'ombre ? Plus que jamais l'union des républicains est nécessaire ; plus que jamais les personnalités doivent disparaître devant le triomphe suprême de la vraie République.

Les candidats républicains de bonne foi, ne manquent pas ; faut-il que le congrès désigne un ou plusieurs candidats pour le premier tour, c'est ce que nous examinerons dans un prochain numéro.

CRESENSAC. — On nous écrit :

Monsieur le Directeur,

Vous donnez dans votre dernier numéro quelques détails intéressants notre élection au Conseil général. Si vous me le permettez je vais vous donner quelques renseignements complémentaires.

Dans une commune du canton de Martel, quatre électeurs soupçonnés de radicalisme furent volontairement omis dans la confection des listes électorales. Leur inscription aurait eu pour conséquence immédiate de reporter plus haut le chiffre et la majorité sans augmenter le nombre des suffrages obtenus par M. Lachèze. Or, comme ces deux chiffres ne différaient que de quelques unités, le ballottage était certain si les listes avaient été établies d'une façon plus consciencieuse.

En admettant qu'il soit élu conseiller général — ce qui reste à prouver !!!!! — M. Lachèze n'a pas le droit d'être bien fier de son succès. Sur sa demande, quatre électeurs Martelais, ont pour la circonstance recouvré leurs droits civiques. Il n'est pas besoin d'ajouter qu'ils ont tous voté pour lui. Ils attendraient encore leur réhabilitation si on n'avait pas été sûr de leur vote.

Quelle que soit la sentence du Conseil d'Etat, M. Lachèze est un homme fini pour son canton. Désormais il ne peut qu'y perdre des voix. Les 264 suffrages gagnés en 3 ans par le Parti radical et le succès relatif de son candidat ont donné de l'énergie aux militants et du courage aux hésitants. Plusieurs électeurs qui le 21 juillet dernier n'ont pas voté pour M. Miret parce qu'ils ne croyaient pas à son succès voteront aujourd'hui pour le candidat des républicains. La certitude de la victoire lui amènera cent suffrages qui hier encore étaient indécis. Voilà pourquoi M. Lachèze ne peut pas compter sur une voix de majorité dans son propre canton

Jean LEFRANC.

LABASTIDE-MURAT. — Conférence publique. — Dimanche, 23 mars à 3 h. à Labastide-Murat, M. Fleuret, avocat, candidat aux élections législatives, développera son programme politique.

Réunion publique et contradictoire.

SOUILLAC. — Nous recevons quatre lettres, spirituelles et amusantes, adressées au Directeur d'un journal qui avait inséré une communication d'un goût douteux sur quatre honorables citoyens de Souillac.

La place nous manque absolument pour donner satisfaction à nos correspondants qui nous permettront de leur dire, du reste, que,

dans certains cas, la meilleure réponse que l'on puisse faire à un article de ce genre c'est le silence méprisant.

CANIAC. — Foire — Notre foire favorisée par un beau temps, avait attiré pas mal de monde. Les bœufs et les brebis se vendaient avec une petite augmentation de prix. En résumé, assez bonne foire. Volailles 70 c. le demi-kilog ; œufs, 60 c. la douzaine.

CHAPELLERIE NOUVELLE
Attenant le Magasin de Madame BÉDUÉ
PARAPLUIES et OMBRELLES

A. BÉDUÉ, FILS
CAHORS, 2, rue de la Liberté, CAHORS
GRAND CHOIX DE CHAPEAUX POUR
HOMMES ET ENFANTS
OUVERTURE LE 15 MARS 1902

BULLETIN FINANCIER

Les allures du marché sont aujourd'hui plus satisfaisantes, les cours sont mieux tenus bien que le mouvement d'affaire laisse toujours à désirer.

Le 3 0/0 a passé de 100,52 à 100,57 ; le 3 1/2 0/0 de 102,07 à 102,17.

Le Crédit Foncier clôture à 740 ; le Comptoir National d'Escompte à 573 ; le Crédit Lyonnais à 1048 et la Société Générale à 612.

Le Suez finit à 3995.

La Dynamite Centrale est bien tenue à 735.

Les Établissements Orosdi-Back sont fermes à 198.

Les fonds étrangers sont sans changement notable.

C'est aujourd'hui, 22 courant, que s'ouvrira, aux guichets de la Banque de Paris, de la Société Générale, du Comptoir d'Escompte, etc., la souscription aux 91,444 obligations de 500 fr. en formant le solde de l'Emprunt Chinois 5 0/0 1898, dont la première émission a eu lieu le 19 avril 1899. Au prix d'émission de 482,50, ce titre rapporte un intérêt de 5,18 0/0 payable par semestre, il est exempt de tout impôt Chinois présent ou à venir. On ne peut guère douter du succès de cette opération qui a pour garantie générale les engagements du gouvernement Chinois et, pour garantie spéciale la ligne et ses produits.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 23 rue Racine Paris, 6^e — Sommaire du 16 mars 1902.

Vicomtesse Macla : Caurrier du dimanche.

Camille Flammarion : Victor Hugo astronome.

Jean Destrens : Le choléra. — Georges ohnet : Le brasseur d'affaires (suite).

Jean Accord : Tata (suite).

Pierre de Lano : Suprême pardon (suite).

Jeanne France : Le luxe... Voilà l'ennemi (suite).

Henry Grenet : 100 millions (suite).

Félicien Nacla : Dictionnaire rustique (suite).

Petite correspondance.

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
	maxima	minima		
21 Vend.	+ 15	+ 7.5	752.5	Cou.
22 Sam.	+ 14	+ 6.5	752	Pluie

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.
Temps probable : Pluie
D^r HERBEAU.

CHAPELLERIE DE LUXE
à l'ACTUALITÉ
Reprise de l'ancienne
MAISON
ALCHIÉ
G. LALEMAN
GENDRE ET SUCCESSEUR
8, RUE DE LA MAIRIE
Cannes
Parapluies
Ombrelles
MODES POUR DAMES
OUVERTURE DU MAGASIN LE 10 MARS 1902
INSTALLATION NOUVELLE
A PARTIR DU 1^{er} AVRIL

MADemoiselle
MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING

(Traduit de l'anglais par Ch.-BERNARD DEROSNE)

PREMIÈRE PARTIE
UN JOLI TÉNOR

IX

Avant la noce

Mais le corridor était complètement désert, car Mme Vavator s'était cachée dans une grande armoire indienne qui s'y trouvait.

Mlle Dangerfield alla faire une promenade à cheval avec son fiancé, et lui apprit que sir John avait consenti au mariage, qui était fixé à la veille du Nouvel An.

Elle ne lui dit rien plus ; mais il vit bien, au visage de la pauvre enfant, que les choses n'avaient pas, comme on dit, marché toutes seules.

— Le colonel m'aura rudement malmené, se dit Dantrée. C'est qu'il m'a très bien jugé, jugé à première vue, le vieux renard ! C'est curieux comme les hommes se méfient de toi, mon pauvre Gaston ! Quelle boulette j'ai man-

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas traité avec l'Agence Havas.

qué faire avec ces maudites lettres !... Catherine est jalouse et le sera toujours. C'est, d'ailleurs, le lot des femmes qui ne sont pas jolies, et surtout lorsqu'elles ont de beaux maris. Ah ? je m'en moque, après tout, car avant la fin de l'année, j'aurais mes huit mille livres de revenu, en belles espèces sonnantes, et tout ce qui s'ensuit. Allons, je n'ai pas trop mal mené ma barque.

Il y avait grand dîner, le soir, à Scarswood, et Dantrée annonça à tous les convives que l'heureux jour était proche.

Mme Vavator eut, en l'écoutant un sourire particulier, et son regard alla chercher Richard Dangerfield qui était assis à l'autre bout du salon.

Catherine reçut les félicitations d'usage, et un peu avant minuit, après le baiser d'adieu de son fiancé, elle monta à sa chambre.

Elle y était à peine, qu'elle entendit frapper à la porte.

Ce n'était pas la manière de frapper de Ninon.

Catherine leva les yeux.

— Entrez, dit-elle.

La porte s'ouvrit et Mme Vavator parut.

— Suis-je indiscrette ?... demanda-t-elle gaïement. Vous me pardonnerez, j'en suis certaine, ma chérie. Il fallait absolument que je vinse. Catherine, ma chère, vous ne savez pas combien je suis heureuse que votre prochain mariage soit fixé à une époque si prochaine...

Elle prit les deux mains de la jeune fille dans les siennes.

Le premier mouvement de Catherine avait été de se dégager avec impatience de cette étreinte, mais la recommandation de son père lui revint à la mémoire.

— Vous êtes bien bonne...

Mais, en dépit de ses bonnes intentions, son ton restait glacial.

— Veuillez-vous asseoir, madame Vavator.

— Non, mon amour, je ne reste qu'un moment. Voyez, il est minuit... l'heure terrible, ajouta-t-elle en riant et en sautillant. Y a-t-il des revenants à Scarswood ? S'il n'y en a pas, tant pis. Dans un vieux château, un bon petit revenant, sur le coup de minuit, cela fait toujours bien. Ah ! ma chère Catherine, quel sort enviable est le vôtre ! Dix-sept ans, riche, adulée, choyée, adorée du plus beau, du plus magnifique des hommes ! Que vous devez être heureuse !

— Je suis heureuse, madame Vavator.

Mme Vavator continuait à rester debout devant elle et à la regarder.

Catherine n'avait jamais connu la peur, mais il y avait quelque chose de gracieux, de pervers, et de sinistre dans toute la personne de la veuve, qui, malgré elle, lui fit faire un léger mouvement d'effroi.

— Madame Vavator, dit-elle en se levant, qu'aviez-vous à me dire en venant ici ?

La veuve fit entendre un sourire métallique et sec.

— Ce que je suis venue vous dire ?... Mais vous souhaitez toutes les joies du monde, et puis vous dire que je m'en vais.

— Vous vous en allez !

— Je m'en vais, ma chère, et si j'osais concevoir un soupçon si peu hospitalier, j'ajouterais que vous paraissez heureuse de l'apprendre. Mais il n'en est rien, Catherine, mon amour, et vous me verrez partir, je n'en doute pas avec un sincère regret. Oui, ma chérie, je m'en vais pour ne revenir jamais... une seule fois peut-être avant votre mariage. Car il faut bien, n'est-ce pas, que j'assiste à votre noce, ma petite Catherine, et que je souhaite bonne chance à M. Dantrée. Comme il vous aime, Catherine !... C'est un de ces hommes qui portent leur loyauté écrite sur leur visage. Oui, je quitterai Scarswood une semaine avant votre mariage, jour par jour. Vous avez l'air de ne pas me comprendre, mais vous êtes joliment soulagée au fond. A propos, Catherine, vous ressemblez de plus en plus à votre mère. En ce moment même, là, debout près du feu, avec cette belle robe bleue et cette parure de saphir, vous lui ressemblez d'une façon effrayante et merveilleuse. Vous ne me croyez pas, mademoiselle Dangerfield, mais votre mère a autrefois empêché mon mariage.

— Madame Vavator ?...

— Oui, ma chère, dit la petite veuve du ton le plus dégagé, empêché mon mariage. Tout était pour le mieux... Je ne parle pas de M. Vavator, le pauvre ami... Votre mère ne l'a jamais connu. J'étais toute jeune alors, je n'avais qu'un an ou deux de plus que vous. Il n'était pas plus âgé que moi et très beau... pas aussi parfait, certes, que Gaston ; mais, enfin, c'était un bel homme.

(A suivre.)

LE PAYS
DES

CHIMÈRES

ADAPTÉ DE L'ANGLAIS

PAR BÉNÉDICT-HENRY REVOIL

XI

La Lettre

On se souvient qu'ils avaient mis dans leurs projets, d'écrire à leurs familles. Dès qu'ils eurent déjeuné, ils demandèrent au garçon de salle du papier, des plumes et de l'encre et ils remontèrent dans leur chambre pour procéder à leur correspondance.

Il n'y avait aucune table dans la pièce où ils avaient couché, aussi Roseman et Creps durent-ils écrire en appuyant le papier contre la muraille.

Quant à Donatus, il s'était assis par terre et posant la feuille de papier sur le dos de la malle de Victor, il se mit à procéder à son travail intellectuel.

Jean eût fini le premier. Il se mit à examiner son camarade et enfin Kuik a qui l'écri-

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas traité avec l'Agence Havas.

ture semblait être chose difficile.

— Allons, dépêche-toi, Victor, dit-il enfin à son ami, tu pourrais aussi bien écrire un volume, si tu le voulais, sur notre traversée, mais cela est inutile : tu n'aurais pas achevé d'ici à demain.

— Voilà qui est fait, marche. J'ai eu quelques difficultés à tourner mes phrases, de façon à cacher à ma pauvre mère tout le mal que nous avons enduré d'Anvers jusqu'ici.

Donatus venait aussi d'achever sa missive. Il s'approcha des deux amis et leur montra la feuille de papier, il leur dit d'un air triomphant :

— Lorsque le père d'Anna recevra cette lettre, il s'imaginera sans peine que je dois être déjà bien riche pour oser m'adresser à lui de cette façon hautaine.

— Voyons, mon garçon, ce que tu écris : il me semble que tu as été quelque peu prolix. — Oh ! il n'y a rien de trop. Voyez vous-même.

Jean Creps prit la lettre et lut ce qui suit :

« Estimable père d'Anna, Ceci est pour vous faire savoir, sachez-vous, que je suis arrivé en Californie, dans les meilleures conditions possibles. J'ose espérer, pour une fois, que votre santé est aussi bonne que la mienne. Dans quelques jours je compte me rendre au point d'où l'on extrait l'or, afin d'en remplir un bon sac. Si vous voulez bien garder pour moi ma chère Anna jusqu'à mon retour au pays, je vous rendrai, elle et vous, aussi riches que le roi Léopold dans son palais de Laeken. Vous savez que la

chère créature a quelque affection pour moi et qu'elle a été malade depuis le moment où vous nous avez brusquement séparés. Ayez donc pitié de votre enfant, et du pauvre Donatus Kuik et ne donnez pas votre fille à un autre, tandis que je suis loin d'elle, sans cela je vous ferai casser aux gages de votre emploi de garde-champêtre, et, à votre grand déplaisir, vous me verrez épouser la fille du Châtelain qui sera trop heureux de devenir richissime. Réfléchissez bien, je vous donne le choix : ce n'est pas à dédaigner, savez-vous, sais-tu ?

« Mes nombreux compliments à tous vos amis.

Donatus Kuik.

« Chercheur d'or, au Grand Hôtel de San Francisco, Californie. »

Les deux camarades se mirent à rire. Cette lettre menaçante était vraiment curieuse. Victor chercha vainement à persuader au paysan qu'il ferait bien de modifier les expressions de sa missive ; mais Donatus s'y refusa, déclarant que le garde-champêtre était un entêté qui ne céderait jamais à la raison, et pour qui les bonnes paroles étaient sans valeur.

Tandis que Jean et son ami mettaient les adresses sur leurs épîtres, Kuik s'écria :

— Messieurs, il me vient une pensée. Je dors, je bois et je mange, sans me soucier qui paiera la dépense. Tout ce que l'on prend ici suffirait à ruiner un homme plus riche que moi. Dix francs pour porter une malle, pendant dix minutes ? On va, peut-être, nous de-

mander cent francs pour la carne rôtie que nous avons mangée hier soir, assaisonnée et servie avec un nom extravagant, savez-vous ?

— Ne t'inquiète pas, mon garçon. Nous paierons pour toi.

— C'est trop de bonté, Messieurs, mais je suis pas un parasite. Cette après-midi, je vais aller loger à une autre taverne et même sous la tente au besoin. L'économie me paraît plus nécessaire ici qu'en Belgique, et m'est avis que vous feriez aussi bien vous-mêmes, — pardon de mon indiscrétion, — de chercher un logement moins dispendieux. Si vous ne m'écoutez pas, peut-être seriez-vous bientôt obligés de porter des malles pour vivre.

Les deux Anversoises avouèrent que Donatus avait raison ; aussi appelèrent-ils le garçon, à qui ils demandèrent la note à payer.

Ce compte leur fut remis quelques instants après : il montait à 140 francs pour les lits et le souper. Victor et Jean avaient les moyens de payer, aussi se décidèrent-ils à demeurer une nuit de plus dans ce logis, quelque ruineux que fût ce bill californien.

Il leur restait juste 1,800 francs en billets de banque. A vrai dire, ils avaient assez mal dormi la nuit précédente, mais le logis leur semblait honnête, les gens qui le tenaient étaient polis.

Il se pouvait qu'ailleurs ce ne fût pas ainsi.

Donatus resterait avec eux jusqu'au lendemain, et d'ailleurs il s'agissait de décider ce qu'ils allaient faire jusqu'à l'arrivée du directeur de la Compagnie californienne.

(A suivre.)

Belle Situation de Directeur Divisioinaire, appointements fixes et fortes remises à personne ayant références de 1^{er} ordre. Ecrire à Roques, 5, rue Combes, Bordeaux.



DÉPÔT : Pharmacie FOURNIÉ, Place du Marché à Cahors.

MAISON

LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR

Inventeur breveté S. G. D. G. — Patente en France, Angleterre, Belgique
CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions
Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son **Salon de Coiffure** (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « **Tout pour l'hygiène** » telle est la devise de la Maison.

LOTION ANTISEPTIQUE DU D^r GELIS

Contre les Pellicules et la chute des Cheveux — Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets de libre circulation pour les plages de Bretagne

Pour répondre au désir des touristes qui se proposent, soit de faire un voyage d'excursion sur les côtes de Bretagne sans programme arrêté d'avance, soit de s'installer sur une des plages de la côte et de rayonner de là sur les autres localités de cette région si variée et si intéressante, la Compagnie d'Orléans vient de soumettre à l'homologation de l'Administration supérieure, le projet de délivrer, chaque année, du samedi, veille des Rameaux, au 31 octobre inclusivement, au départ de toute gare du réseau, des billets d'abonnement pour baignades de mer et excursions sur les plages de Bretagne, dont les prix sont fixés ainsi qu'il suit :

1^o Pour toute gare du réseau située à 500 kilomètres au plus de Savenay : première classe, 100 fr. — Deuxième classe, 75 fr.

2^o Pour toute gare du réseau située à plus de 500 kilomètres de Savenay. Les prix ci-dessus augmentés, par chaque kilomètre de distance en plus de 500 kilomètres : première classe, de 0,1344. — Deuxième classe, de 0,09072.

Billets. — Les billets d'abonnement pour baignades de mer et excursions aux plages de Bretagne se composent de trois coupons donnant droit :

Le 1^{er}, à un voyage aller, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires entre le point de départ et l'une quelconque des gares de la ligne du Croisic et de Guérande à Châteaulin et des lignes d'embranchement vers la mer (Quiberon, Concarneau, Pont-l'Abbé, Douarnenez) ;

Le 2^o, à la libre circulation sur cette ligne et ses embranchements vers la mer, avec arrêts facultatifs à toutes les gares ;

Le 3^o, à un voyage retour, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires, entre l'une quelconque des mêmes gares et le point de départ primitif.

Validité. — La durée de validité des billets d'abonnement pour baignades de mer et excursions aux plages de Bretagne est de 33 jours ; cette durée peut être prolongée une ou deux fois d'un mois, moyennant le paiement pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 25 pour 100 du prix initial, sans que la validité puisse, en aucun cas, dépasser le 15 novembre.

La demande pour billets d'abonnement doit être accompagnée d'un portrait photographique

d'environ 0,04x0,03 sur épreuve non collée. Ce portrait sera collé par les soins de la Compagnie sur le billet d'abonnement.

A NOS ABONNÉS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt du montant de leur abonnement par un mandat sur la poste.

Le propriétaire-gérant : A. COUCLANT.

LA MUTUELLE LYONNAISE

Société de Prévoyance et d'Assurances sur la Vie en Mutualité pure
Approuvée et autorisée par décret spécial et fonctionnant sous la surveillance directe de l'Etat
SIÈGE SOCIAL : 9, RUE GRENETTE, LYON — Succursale à PARIS, 45, faubourg Montmartre.

BUT DE LA SOCIÉTÉ : Constituer à tous en 12 ans

UNE DOT POUR LES ENFANTS

UN HÉRITAGE POUR LA FAMILLE

UNE RETRAITE POUR LA VIEillesse

Souscriptions depuis 5 fr. par mois — Versements pendant 10 ans seulement

La Perfection apportée à ses Statuts a valu à la MUTUELLE LYONNAISE

TROIS MILLIONS de Souscriptions, en six mois de fonctionnement

Succès sans précédent dans les Annales de la Mutualité

La Société accepte des Agents sérieux et actifs dans les Départements où elle n'est pas encore représentée.